Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260410-2026_03_26-DE

Délibération du conseil municipal du 9 avril 2026

Délibération n° 2026-03-26
Classification : fonctionnement des assemblées
Objet : Commission CAO - Désignation des membres

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de procurations : 1

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 3 avril, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire.

Présents : Beernaerd Alex, Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chaballier Laure, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Folgalvez Erwan, Garnaud Céline, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Blé Isabelle, Le Deore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lofficial Damien, Malherbe Jean-Philippe, Moreac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absente excusée : Lepioufle Mathilde

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Lepioufle Mathilde donne son pouvoir à Mme Goud Véronique

Exposé

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire expose qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

La commission d'appel d'offres est composée, dans les communes de plus de 3 500 habitants, de l'autorité habilitée à signer les marchés (le Maire), de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de l'organe délibérant, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après présentation des 5 candidatures titulaires : Hubert Jan, Christian le Baron, Stéphane Pitiot, Jean-Claude Saiag, Anthony Moréac, et des 5 candidatures suppléantes : Sandrine Coffin, Véronique Goud, Eric Huerre, Jean-Philippe Malherbe, Hélène Bihan, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter à main levée.

L'ensemble membres présents ou représentés du Conseil municipal accepte cette modalité de vote.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260410-2026_03_26-DE

Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver la composition au sein de la commission d'appel d'offres,
  - 5 membres titulaires : Hubert Jan, Christian le Baron, Stéphane Pitiot, Jean-Claude Saiag, Anthony Moréac,
  - 5 membres suppléants : Sandrine Coffin, Véronique Goud, Eric Huerre, Jean-Philippe Malherbe, Hélène Bihan.

- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 10 avril 2026

Le Secrétaire de séance
Christian Le Baron

Le Maire,
Dominique Riguidel

MAIRIE D'ERDEVEN
56 (Morbihan)

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*